

République Française

Département de l'Aveyron

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil**

**De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier**

Nombre de membres  
Afférents Conseil Communautaire : 37  
En exercice : 37  
Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de convocation : 11/12/2025

Séance du 18 décembre 2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de décembre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente*

**Présents :** Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Xavier PUECH, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-François ROUSSET, Jean-Philippe SABATHIER, Claude SERS, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Eloi ALBET, Michel SIMONIN

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Viviane RAMONDENC à Patrick RIVEMALE, André SERIN à Bernard VIALA, Anne-Claire SOLIER à Monique ALIÈS, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET

**Absents :** Laure BERNAT, Gérard DRESSAYRE, Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Guy SALES

**Michelle FONTANILLES est désignée secrétaire de séance**

---

N°20251218\_140

**Objet :** Unité de Vie Protégée SHERPA – site de Camarès : lancement de la consultation des entreprises travaux

Vu la délibération N° 20241031\_134 en date du 31 octobre 2024 précisant notamment les engagements suivants :

- Validation du projet d'extension non importante (ENI) de l'EHPAD, création d'une Unité de Vie Protégée d'une capacité de 14 places sur le site de Camarès,
- Décidant de tout mettre en œuvre pour caler l'enveloppe budgétaire du projet de l'U.V.P. à 2 500 000,00 € / H.T.,

Vu la délibération N° 20250327\_033 en date du 27 mars 2025 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N° 20250424\_056 en date du 24 avril 2025 attribuant la mission de contrôle technique (CT) et attestation handicapés,

Vu la délibération N° 20250424\_057 en date du 24 avril 2025 attribuant la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS),

Vu la délibération N° 20250731\_091 en date du 31 juillet 2025 autorisant le recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) auprès d'Aveyron Ingénierie pour l'opération de création d'une Unité de Vie Protégée (UVP) sur le site de Camarès.

Madame la Présidente expose que l'avancée du projet permet désormais d'engager la phase de consultation. Elle précise qu'il est nécessaire de recourir à des entreprises pour la réalisation de travaux, lesquels seront organisés en lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le lancement d'une consultation des entreprises, organisée en lots, en vue de la réalisation des travaux ;
- **AUTORISE** la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme,*

*La Présidente,*

*Monique ALIÈS*



*Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.*